



LA RÉMUNÉRATION DANS LA CCN 51

La convention collective constitue le cadre de référence dans la détermination de la rémunération des personnels : il est donc nécessaire d'en connaître les éléments constitutifs pour déterminer la rémunération des salariés.

L'appropriation des mécanismes de rémunération des salariés prévus par la convention collective permettra aux participants de mettre la rémunération au service de la gestion des ressources humaines et d'en actionner les leviers dans une perspective stratégique.

OBJECTIFS

- Connaître les éléments fixes et variables constitutifs de la rémunération prévue par la CCN 51
- Identifier la structure de la rémunération d'un salarié cadre ou non cadre
- Mesurer les incidences d'une organisation de travail sur la rémunération versée
- Repérer les leviers à actionner dans le cadre de la politique salariale

CONTENU

La structure de la rémunération prévue par la CCN 51

- Les éléments fixes de rémunération
- Les éléments variables : primes en cas de travail un dimanche, un jour férié ou la nuit
Les avantages en nature : logement et nourriture

Le respect du salaire minimum conventionnel

- Le mécanisme du salaire minimum conventionnel

La reprise de l'expérience professionnelle

- Les règles de valorisation prévues

Les règles d'évolution de la rémunération

- L'évolution de la rémunération prévue par la CCN 51
- La valorisation du parcours professionnel : la promotion

1ère session

23 mars 2022 (classe virtuelle)

2ème session

30 novembre 2022 (classe virtuelle)



Classe virtuelle



325€

par personne



1 jour

01 53 98 95 03 – formation@fehap.fr

Prérequis

Connaissances professionnelles relatives à la fonction managériale et/ou administrative exercée

PUBLICS

- Responsables d'équipe
- Assistants ressources humaines
- Toute personne en charge du suivi des relations de travail

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

Pédagogie interactive alternant :

- apports juridiques
- exercices

Grille d'auto-évaluation des acquis de la formation

INTERVENANTS

- Conseillers en relations du travail FEHAP